

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DAC 32 Subvention (91.000 euros) et avenant avec l'association 11e Evénements (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15,16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention 2015 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association 11e Evénements ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 4 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention 2015 relatif à l'attribution d'une subvention, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association 11e Evénements, 240 boulevard Voltaire (11e), est fixée à 117.000 euros au titre de 2015, dont 52.000 euros au titre de la culture et 65.000 euros sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement, soit un complément de 91.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 19480 ; 2015_01340.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 91.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO